

**COMMUNE DE LA BRUFFIERE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**

Nombre de conseillers :      En exercice : 27      Présents : 24      Représentés : 3

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BREGEON Jean-Michel, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BREGEON Jean-Michel, MAINDRON Angéline, BRAUD Robert, CHIRON Laurent, BOURASSEAU Myriam, LOIZEAU Christophe, LOIZEAU Christian, DURET Lydie, VITRE Marie-Claire, GANACHEAU Véronique, LEBRETON Bruno, POIRIER Véronique, LE BROZEC Vincent, LECLAIR Nicolas, BONNET Magali, GUINAUDEAU Isabelle, LEBLANC Gaëtan, MERLET Aurélien, BOCHARD Soizic, DURAND Aurélien, NERRIERE Olivier, RONCIERE Jacques, ROBIN Carine, SAUVETRE Céline.

Absents représentés : PIOT Catherine représentée par MAINDRON Angéline, CORRE Estelle représentée par BREGEON Jean-Michel, RICHARD Maxime représenté par MERLET Aurélien.

Secrétaire de séance : DURET Lydie.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

|                      |  |  |
|----------------------|--|--|
| <u>Dossier n°954</u> | Mr JAFFRY Eddy et Mme BACON Soizic<br>Habitation - 16 place Jeanne d'Arc               | Section AC n°100 et 99                               |
| <u>Dossier n°955</u> | Mr RICHARD Manuel<br>Habitation - 59 rue de Nantes                                     | Section AB n°498                                     |
| <u>Dossier n°956</u> | Mr RICHARD Manuel<br>Garage - 57A rue de Nantes  | Section AB n°499                                     |
| <u>Dossier n°957</u> | SCI IMMOGET INVEST<br>Habitation - 21 place Jeanne d'Arc                               | Section AD n°129                                     |
| <u>Dossier n°958</u> | Mme LHERMITTE Aurélie<br>Habitation - 1 impasse Arthur Guéniot                         | Section ZL n°225                                     |
| <u>Dossier n°959</u> | Mr et Mme HERAUD Roger<br>Habitation - 17 rue de la Prée                               | Section AD n°986                                     |
| <u>Dossier n°960</u> | Mme JOBARD Jacqueline<br>Habitation - 59 rue de Nantes                                 | Section AB n°106-110-112-416-417-<br>602-604 et 539p |
| <u>Dossier n°961</u> | Mr DUAULT Elvis et Mme MENAGE Kelly<br>Habitation - 46 rue Léon Pervinquière           | Section ZL n°282                                     |
| <u>Dossier n°962</u> | Mr BROCHARD Sébastien<br>Habitation - 40 rue Paul Baudry                               | Section ZL n°168                                     |
| <u>Dossier n°963</u> | Mr DAMBRINE Yohann<br>Habitation - 39 bis rue du Bocage                                | Section AD n°1078 et 1079                            |
| <u>Dossier n°964</u> | Mr MARTIN Denis<br>Habitation - 28 rue du Bocage                                       | Section AD n°841 et 844                              |
| <u>Dossier n°965</u> | Mr et Mme QUINTANE Thibault<br>Habitation - 14 rue des Ecoliers                        | Section YC n°149                                     |
| <u>Dossier n°966</u> | Mr et Mme RETAILLEAU Gérard<br>Habitation - 64 rue de Nantes                           | Section AB n°129                                     |
| <u>Dossier n°967</u> | Mr LE CARROU Nicolas et Mme LATAPIE-BAYRO Jennifer<br>Habitation - 4 impasse Jean Yole | Section AD n°1093                                    |

## **CONVENTION SYDEV**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention présentée par le SYDEV dans le cadre de l'opération suivante :

| <b>Objet</b>                             | <b>Coût total TTC</b> | <b>Participation communale</b> | <b>Taux</b> |
|--|-----------------------|--------------------------------|-------------|
| <b><i>Eclairage Public :</i></b>         |                       |                                |             |
| Accès voirie Les Potiers / rue De Lattre | 13 736,00 €           | 8 013,00 €                     | 70 %        |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Approuve** la réalisation de cette opération conformément à la proposition du SYDEV.

**Accepte** la convention établie par le SYDEV et la participation correspondante.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **CONVENTION SYDEV LOTISSEMENT LES POTIERS TRANCHE 1**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention présentée par le SYDEV dans le cadre de l'opération suivante :

| <b>Objet</b>   | <b>Coût total TTC</b> | <b>Participation communale</b> | <b>Taux</b>   |
|--|-----------------------|--------------------------------|---------------|
| <b><i>Lotissement Les Potiers Tranche 1 :</i></b>                |                       |                                |               |
| Adduction réseaux Electriques<br>Télécommunications et Eclairage | 284 170,00 €          | 200 876,00 €                   | 60 % et 100 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Approuve** la réalisation de cette opération conformément à la proposition du SYDEV.

**Accepte** la convention établie par le SYDEV et la participation correspondante.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un poste de transformation de courant électrique nécessaire à l'alimentation de la nouvelle station d'épuration de La Bruffière, la société ENEDIS prévoit d'implanter des câbles haute et basse tension en souterrain ainsi que ledit poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée section ZD n° 19 et située au lieu dit « Les Grandes Fontaines ».

ENEDIS a donc sollicité la Commune de LA BRUFFIERE pour la mise en place d'une convention de servitudes à titre gratuit sur cette parcelle pour l'implantation des canalisations et du poste de transformation (surface de 15m<sup>2</sup>), avec ses accessoires, sur une longueur totale d'environ 20 mètres et dans une bande de 3 mètres de large.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser la signature de cette convention de servitudes au profit d'ENEDIS, sous réserve toutefois du respect de la condition suivante :

- la convention devra faire l'objet d'une régularisation par acte notarié, aux frais d'ENEDIS, afin d'en garantir la publication au service de la publicité foncière.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les documents y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Accepte** la passation d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS et la régularisation de l'acte notarié correspondant.

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer tous documents y afférant.

**APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE**

Le Maire expose que, s'agissant du marché relatif à l'**ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE** une procédure de mise en concurrence a été organisée.

Monsieur l'adjoint chargé des voiries présente les offres remises par les entreprises à l'issue de cette consultation ainsi que les pré-requis techniques définis en fonction des besoins.

Il propose de retenir l'offre la mieux disante présentée par la société CASE pour les montants :

- Tractopelle neuf : 79 800,00 € HT
- Reprise de l'ancien matériel : 10 500,00 € net

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1 et L. 1252-3 ;

Vu la présentation des offres,

Entendu le rapport de l'adjoint chargé des voiries, Décide :

Art. 1er. - Attribue le marché relatif à l'**ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE**, à l'entreprise **CASE** pour un montant de **79 800,00 € HT**.

Art. 2. - Accepte la reprise de l'ancien matériel pour la somme de **10 500,00 € net**.

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

Art. 3. - Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.